

## **Déclaration CFTC au Conseil Territorial Carmi Est du 17/11/2021**

Cela fait plusieurs mois que la CFTC vous a alerté sur la situation sanitaire et l'offre de soins FILIERIS dans le bassin houiller. Les affiliés du régime minier ont de plus en plus de mal à se soigner, soit par manque de médecins généralistes, soit par manque de médecins spécialistes. La situation est tellement critique que même l'offre libérale ne peut répondre aux besoins. Cela a pour conséquence un renoncement aux soins de bon nombre d'affiliés faute de trouver un professionnel de santé.

Nous sommes conscients que la Direction de la Carmi Est ne détient pas à elle seule la solution aux problèmes de recrutement, elle en est néanmoins un acteur incontournable. Nous demandons avec insistance que soient déployés tous les efforts nécessaires pour redresser la situation. Le regroupement des centres de santé, comme cela est le cas pour Behren, Forbach, Saint-Avold et dans d'autres bassins, n'a de sens que si nous sommes en capacité d'offrir une prise en charge à l'ensemble des populations.

A l'heure où la CFTC, avec les autres Fédérations nationales, discute avec les tutelles une nouvelle convention d'objectif et de gestion du régime minier, où l'évolution de Filieris doit répondre à la désertification médicale, jouer un rôle dans la prévention, le maintien à domicile et proposer un parcours de soins coordonnés, la volonté affichée ne se traduit malheureusement pas dans les faits sur le terrain. Préserver l'outil de travail, c'est également préserver les emplois. La CFTC demande que le maintien des droits et des engagements soit pris pour les personnels.

Il en est de même dans la gestion administrative et le mandat de gestion confié à l'assurance maladie du régime général qui prévoit une permanence proche des affiliés. Aujourd'hui, cela se résume à une simple boîte aux lettres et la plateforme téléphonique n'est pas en mesure de répondre aux sollicitations des affiliés. Que celle-ci ait été suspendue pendant la pandémie, OK ! mais le retour à la normale est plus que souhaitable. De nombreux affiliés âgés ne maîtrisent pas l'outil informatique et ne sont pas en mesure de créer un compte Ameli.

Les affiliés du régime minier sont également confrontés aux difficultés rencontrées lors de la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles et renvoyés systématiquement devant les juridictions concernées. La Direction de la Sécurité sociale impose aux caisses primaires d'assurance maladie et invalidité, une instruction des demandes de maladie professionnel des anciens salariés des exploitations minières. Le diktat des tutelles a pour conséquence le refus de reconnaissance d'un bon nombre de pathologies. La CFTC demande la reconnaissance systématique de l'exposition et une simplification des procédures, elle est déterminée à ce que les mineurs soient rétablis dans leurs droits.

La CFTC, a entrepris cette démarche aujourd'hui au conseil territorial de la Carmi Est, car elle juge que la situation est critique. Le régime de sécurité sociale nous appartient, vous n'en êtes que les gestionnaires et de ce fait vous avez des comptes à rendre. La CFTC continue ses démarches auprès des instances décisionnaires, des acteurs locaux et nationaux mais également auprès des différents partis politiques dans le seul but d'organiser la continuité de l'offre de soins Filieris.

**La Délégation CFTC**

